

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice **33**

présents **26**

votants **32**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 17 AVRIL 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES, N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,

R. THIERS-SIMON, C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à S. PONCHON), C. PTAK (pouvoir à PH. MARTIN), C. CHAUVET (pouvoir à B. CLARETON), B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), S. DIET-PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Marina LUCIANI-RIPETTI

20240417 – 03/DEJ01. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2025 « ESPACE DE VIE SOCIALE » ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités techniques et financières de l'organisation et de la gestion de l'Espace de Vie Sociale (EVS) sur la commune de Châteaurenard, à destination des tous les Châteaurenardais notamment des familles et des associations de la commune.

La Fédération « Familles Rurales » s'engage à :

- Proposer un espace d'accueil convivial, d'écoute, de soutien, d'orientation et d'accompagnement notamment des projets pour tous les habitants de Châteaurenard tout en valorisant leurs compétences et leurs talents.
- Créer des activités collectives citoyennes favorisant le lien social ;
- Favoriser l'égal accès pour tous aux droits, aux services, aux loisirs... ;
- Conforter les actions existantes sur la commune en favorisant la transversalité des services et associations permettant les échanges intergénérationnels et la mixité des publics ;
- Animer l'Espace de Vie Sociale conformément au projet social déposé dans le cadre de l'agrément CAF ;
- Faire participer les habitants à la vie de la structure en fonction de leurs disponibilités et des activités proposées ;

- Informer systématiquement les usagers et bénéficiaires du service du concours financier de la Commune (accueil, entretiens, réunions, événements...) et le mentionner sur tous les supports d'information, de communication et de promotion, à l'identique des autres financeurs du service.

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour l'année 2024 ;
- De conventionner jusqu'au 31 décembre 2025, date de fin de l'agrément initial CAF de l'EVS ;
- De mettre à disposition le local « Maison Louise Daudet » ;
- De prendre en charge les fluides et l'entretien des locaux ;
- D'effectuer les éventuels travaux d'investissements nécessaires à l'accueil des familles et aux conditions de travail ;
- De valoriser « Familles Rurales » comme gestionnaire d'un service d'intérêt général (site internet, dépliant, plaquette, annuaire des associations, journal municipal...).

Vu l'examen de ce dossier en commission Sport/Vie associative/Education Jeunesse le 02 avril 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et moyens 2024/2025 proposée,

AUTORISE M. le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 18 avril 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

